

Réponse de l'UCI relative au rapport de l'AFLD sur les mesures prises contre le dopage lors du Tour de France 2009

PREMIERE PARTIE : REMARQUES GENERALES

Le concept de partenariat

Le 10 Juin 2009, le président de l'UCI Pat McQuaid a signé un accord de partenariat avec le président de l'AFLD Pierre Bordry. Le but de ce partenariat était de prouver au monde cycliste et au public que l'UCI et l'AFLD ont collaboré étroitement afin de protéger le bon déroulement du Tour de France 2009. La signature du président de l'UCI a été ajoutée à l'accord basé sur la définition globale d'un partenariat, à savoir :

Une relation entre individus ou groupes se caractérisant par une coopération et une responsabilité mutuelles, dont la finalité est la réalisation d'un but déterminé.

En réalité, l'UCI n'a pas réellement besoin des services de l'AFLD. L'UCI dispose des ressources, de l'expertise et de la compétence pour mener à bien un programme de contrôles à grande échelle de son propre chef. En vertu du code mondial antidopage, l'UCI est l'autorité reconnue ayant en charge la collecte des échantillons et la gestion de ses résultats lors des manifestations internationales de cyclisme ; manifestations internationales dont elle a la compétence exclusive concernant la conduite des tests antidopage. Toutefois, pour manifester sa volonté de travailler dans le respect de l'effort d'harmonisation de la lutte internationale contre le dopage sur notre manifestation majeure, Le Tour de France, l'UCI a accepté de partager les responsabilités avec l'AFLD. Comme le stipule l'accord, le rôle de l'AFLD était modeste. *En bref*, il s'agissait de mettre à disposition des médecins pour aider nos agents de contrôle. L'UCI a également accepté de collaborer à des tests ciblés avant et pendant la manifestation, tests basés sur nos propres sources d'information. Bien que le programme anti-dopage de l'UCI soit toujours ouvert à un organisme de contrôle indépendant et professionnel, l'AFLD n'a pas cherché à obtenir ce rôle dans l'accord avec l'UCI. La décision unilatérale de l'AFLD de mener un programme informel d'observation, avec pour résultat malheureux un rapport imprécis, incomplet, mal informé et inapproprié, est déconcertante et décevante. Cela interpelle sur les motifs de l'AFLD.

Le président de l'UCI a signé l'accord dans un bon esprit et dans la confiance que le concept de partenariat serait maintenu. L'AFLD a laissé tomber l'UCI. L'AFLD a laissé tomber l'UCI en manquant à ses promesses d'agir comme un bon partenaire et collaborateur. Un véritable partenaire ne fait pas de déclarations à la presse avant de les communiquer à son partenaire. Un véritable partenaire ne manque pas de souligner et de reconnaître la valeur d'un programme antidopage *lorsqu'il est basé sur la compréhension*, hors des jeux olympiques et paralympiques. Un véritable partenaire ne fait pas d'entières déclarations incorrectes et des accusations infondées à propos des sujets les plus délicats, et ne soulève pas de nouveau une polémique sur des sujets qui ont déjà été abordés. Un véritable partenaire n'encourage pas son personnel à travailler en étroite collaboration avec leurs homologues de l'UCI pendant trois semaines, pour, ensuite, ne pas leur retourner la courtoisie et le respect de se revoir pour traiter d'apparents sujets de préoccupation, et parvenir ainsi à des conclusions hâtives. Plus important encore, un véritable partenaire dans la lutte contre le dopage dans le sport ne doit pas prendre de dispositions qui peuvent être en mesure de compromettre la confiance des athlètes et du public dans l'effort d'harmonisation de la lutte internationale contre le dopage.

Un programme de contrôle ultramoderne, quantitatif et complexe

Il est également opportun de rappeler à chacun que le programme de contrôles de l'UCI pour le Tour de France de cette année se composait d'un total de 762 contrôles. Parmi ceux-ci, 185 étaient des échantillons d'urine, 246 étaient des échantillons de sang et 331 échantillons étaient des échantillons du passeport biologique. Cela représente en moyenne plus de 4 contrôles par coureur et 34 contrôles par jour. Les échantillons ont été recueillis à tous les moments de la journée ou de la nuit et ont été transportés à trois différents laboratoires de l'AMA où ils ont été analysés en utilisant toutes les méthodes de détection actuellement disponibles. Comme vous pouvez le voir dans notre rapport, **aucun** échantillon n'est arrivé dans le laboratoire dans un état où il aurait été impossible de procéder à son analyse. En outre, plus de 190 échantillons ont été prélevés durant les mois de mai et de juin sur les coureurs pressentis pour le Tour de France. Les difficultés mentionnées par M. Bordry dans son rapport se rapportent à un très petit nombre d'échantillons de cet entier programme de contrôles.

Traitement de faveur

Une des plus graves et des plus infondées déclarations de l'AFLD concerne le traitement de faveur aux coureurs de l'équipe Astana. Il s'agissait d'un problème déjà soulevé par l'AFLD à la mi-juillet lors du Tour de France. Le président Pat McQuaid a examiné ce problème dès qu'il en a eu connaissance pendant le Tour de France et a répondu en détail à M. Bordry. Le fait qu'il soulève de nouveau cette question montre son mépris total pour les faits et le partenariat. Maintenant que le Tour est terminé, il est encore plus évident que l'équipe Astana n'a absolument pas reçu de traitement spécial, sauf dans le sens où leurs coureurs ont été soumis à beaucoup plus de contrôles antidopage que d'autres coureurs. Les coureurs de l'équipe Astana, qui représentaient 5% du nombre total de participants, ont été soumis à 81

contrôles antidopage, soit plus de 10% de l'ensemble des contrôles effectués. En fait, le meneur des coureurs de l'équipe Astana a été contrôlé trois fois plus que le nombre de contrôles effectués sur la plupart des autres coureurs durant le Tour.

Le domaine public

Avant de répondre en détail aux déclarations publiques faites par l'AFLD contre le personnel de l'UCI, l'UCI souhaite clarifier deux choses. Tout d'abord, ces espèces de critiques infondées ne devraient pas être soulevées sur la place publique. Bien sûr, l'UCI sera toujours sensible à des « retours » constructifs pour améliorer les choses. Nous recherchons activement de tels retours de la part de nos partenaires. Nous reconnaissons que les complexités et les circonstances imprévisibles de la lutte antidopage signifient que les activités ne peuvent être exécutées parfaitement, et nous recherchons constamment des façons d'assurer que nos activités offrent le programme le plus professionnel et cohérent aux coureurs et à leur personnel. L'UCI est fermement convaincu que ces « retours » devraient être prévus initialement de manière confidentielle avec la participation de l'AMA, le cas échéant.

Toutefois, étant donné que la réputation de l'UCI a déjà été ébranlée par les actions et les propos de M. Bordry, il n'y a pas d'autre recours que de clarifier les choses de la part de l'UCI au sujet de ces déclarations espiègles et mal informées.

Les défaillances de l'AFLD

Deuxièmement, il est important que chacun comprenne que l'AFLD est loin d'être parfaite dans la mise en œuvre de ses propres activités antidopage. Le dicton qui semble pertinent dans ce cas précis est « people in glass houses should not throw stones ». Un exemple récent montre une telle carence.

Le 14 Mai 2009, M. Bordry, et quelques membres de son agence, se sont entretenus avec l'UCI et ASO à Aigle. AFLD et ASO ont exprimé le désir de mener un grand nombre de contrôles ciblés hors compétition au cours des six semaines avant le Tour de France. Nous avons accepté de fournir des informations à l'AFLD sur la localisation des équipes s'entraînant en France durant cette période. Cela devait permettre à l'AFLD de procéder à une grande vague de contrôles hors compétition, puisque l'AFLD le considérait nécessaire. Au départ du Tour de France, l'UCI avait pratiqué 190 contrôles hors compétition sur des coureurs pressentis pour le Tour tandis que l'AFLD en avait réalisé 13. Sur ces 13 contrôles, 6 ont porté sur des coureurs français, que l'AFLD peut contrôler durant toute l'année. Ce qui semble le plus important est le fait que 5 des échantillons prélevés sur des coureurs de la même équipe française ont été envoyés au laboratoire avec les noms, prénoms et détails des coureurs. Ceci annule complètement l'exigence d'anonymisation des données du Code et de la norme internationale des contrôles. L'anonymat des échantillons est le principe le plus fondamental de la lutte antidopage. Détruire l'anonymat des échantillons est la plus grave erreur qui puisse être faite. Cela ne doit jamais arriver de nouveau. C'est la première et la plus importante instruction que n'importe quel préleveur

d'échantillons apprend. Qu'un tel petit nombre de contrôles ai été effectué et que cinq aient été déclarés invalides nous renvoie à la question de la compétence de l'AFLD et de son autorité pour pointer les autres du doigt.

L'UCI n'a pas rendu cela public.

L'UCI n'a pas accusé l'AFLD de donner un traitement de faveur aux coureurs français et à une équipe en particulier.

La fuite d'informations très confidentielles sur la lutte contre le dopage de la part des autorités françaises est bien connue dans les cercles anti-dopage et l'UCI en a fait l'expérience depuis de nombreuses années. Il doit y a avoir une difficulté organisationnelle du fait que l'AFLD englobe à la fois le département des contrôles et le laboratoire, ce dernier étant souvent décrit comme le département des analyses. Aussi récemment que durant le Tour de France 2009, l'UCI a continué de souffrir d'un manque de confidentialité de la part de l'AFLD. À titre d'exemple, immédiatement après un contrôle sanguin en matinée, un membre du personnel de l'AFLD a informé un représentant d'ASO, l'organisateur de la course, sur des difficultés relatives à un coureur et à la collecte de son échantillon. Encore une fois, il s'agit d'une violation tout à fait inacceptable d'un autre principe fondamental de l'antidopage - L'obligation de préserver la plus grande confidentialité de ce qui se déroule pendant la collecte de l'échantillon. De telles informations ne devraient jamais être révélées à de tierces parties. L'UCI n'a pas rendu cela public.

L'UCI n'a pas mis l'AFLD au pilori pour ce fait.

En plus des difficultés relatives au Tour de France, le 8 Juin 2009, le président de l'UCI avait déjà écrit à M. Bordry en s'inquiétant de la manière douteuse dont les médecins de l'AFLD avaient pris en considération leur rôle lors des manifestations sportives de l'UCI. Ces préoccupations étaient principalement liées aux médecins de l'AFLD ne se présentant pas aux courses auxquelles ils avaient été assignés et aux informations complètement erronées données par les médecins de l'AFLD aux sportifs sur la nature de l'échantillon à fournir. Plusieurs courses internationales de l'UCI se sont déroulées sans contrôle antidopage adéquat en raison de l'échec de AFLD à honorer leur engagement auprès la Fédération Française de Cyclisme d'envoyer des médecins pour réaliser les contrôles.

L'UCI est prête, si nécessaire, à faire parvenir à M. Bordry tous les documents sur ces questions publiques si cela permet d'aider M. Bordry à prendre la responsabilité des échecs de sa propre organisation, avant de rejeter la faute sur une autre organisation.

Avant de passer aux détails du rapport, il convient d'ajouter que l'UCI a connaissance d'au moins trois fédérations internationales qui ont connu d'importants problèmes de travail avec AFLD. Une de ces trois fédérations internationales organise maintenant la collecte et l'analyse de ces échantillons par des organismes extérieurs à la France pour une de ses plus importantes manifestations sportives, celle-ci se déroulant sur le sol français ; une autre fédération internationale s'est plainte de l'AFLD pour avoir omis de procéder à des contrôles suffisants sur les membres de l'équipe nationale française avant un grand championnat du monde en 2009. Une autre Fédération internationale a connu « la rupture de l'anonymat » d'un échantillon envoyé au laboratoire, avec le nom de l'athlète inscrit.

L'UCI va maintenant aborder chacune de ces accusations en détail, fournissant des preuves à réfuter les déclarations erronées et légères de M. Bordry. Il est évident que M. Bordry a abusé de sa position en tant que président d'une organisation nationale antidopage de premier plan pour saper les efforts d'un sport qui fait de son mieux pour éliminer le dopage, et, ce qui peut être considéré comme plus conséquent, pour miner la perception que se fait le public de la lutte internationale contre le dopage.

Tout cela semble remettre en question les motivations de M. Bordry et de l'AFLD, que ce soit dans la lutte contre le dopage ou dans un autre objectif, un autre agenda. De toute façon, le cyclisme n'est pas bien servi par une telle personne et une telle institution puisqu'il semble maintenant évident que son agenda personnel l'emporte sur son agenda professionnel.

L'UCI et le cyclisme ne peuvent plus et ne pourront plus accepter cela.

SECONDE PARTIE : REMARQUES GENERALES

En réponse aux allégations spécifiques faites par AFLD dans le rapport reçu par l'UCI le 6 Octobre 2009, l'UCI a formulé les observations ci-dessous.

1. L'UCI n'a pas mis en échec des contrôles de façon inopinée en:

a) s'exprimant d'une voix forte dans un lieu public au sujet des contrôles à venir

Ceci est complètement faux.

Les faits basiques sur lesquels reposent ces accusations sont incorrects. Les coureurs sont restés à Barcelone le 9 Juillet et non pas le 7 Juillet, comme l'a déclaré l'AFLD.

Les responsables du contrôle antidopage de l'UCI (DCOs) n'ont pas parlé à des équipes ou à des coureurs de leurs intentions de contrôle, que ce soit dans un lieu public et à n'importe quel moment pendant le Tour de France. Dans la nuit du 9 juillet, les responsables du contrôle antidopage de l'UCI ont partagé une table lors d'un repas avec les commissaires de l'UCI de la course et n'ont pas du tout discuté de leurs activités anti-dopage.

b) ne mettant pas à disposition des escortes pour les contrôles d'analyse sanguine matinaux

Il s'agit d'un commentaire exagéré.

En fait, les escortes ont été utilisées pour avertir les coureurs des contrôles sanguins en début de matinée, sauf sur les matinées des 3, 4 et 11 Juillet.

Il convient de noter en premier lieu que, pour assurer l'efficacité à grande échelle des contrôles, l'UCI reconnaît une approche différente qui n'implique pas la notification d'une escorte et l'observation de tous les coureurs. Dans certaines circonstances, l'UCI effectue jusqu'à 200 contrôles sur les coureurs en une matinée. Durant le déroulement de tels contrôles, il n'est tout simplement pas efficace d'avoir le même nombre d'escortes que de coureurs. L'article 139 des règles antidopage de l'UCI prévoit une approche alternative concernant la notification du sportif lorsque le contrôle a lieu en compétition, mais en dehors du cadre officiel de déroulement d'un contrôle. Cet article permet au coureur d'être notifié, de façon valable, par l'intermédiaire du manager de son équipe. Cette approche est également suivie par d'autres sports comme le ski et le football lorsque des groupes d'athlètes sont notifiés au même moment pour un contrôle antidopage.

Le vendredi 3 Juillet, seuls deux coureurs ont été tenus de fournir un échantillon. Ces coureurs pouvaient être notifiés en personne par les représentants du bureau de contrôle de l'UCI.

Le samedi 4 Juillet, les responsables du contrôle antidopage de l'UCI ont suivi la « procédure de notification avant le contrôle » de l'UCI (article 139) effectuée par le manager de l'équipe à un coureur.

Quand on a appris que les escortes devaient être disponibles pour les contrôles de chaque matin, il a été décidé d'utiliser des escortes pour les contrôles le matin et le soir à l'hôtel. Ce changement de la procédure normale de l'UCI a été faite en reconnaissance du fait que les escortes ont été mises à disposition pour d'autres contrôles que les contrôles post-compétition. L'UCI a également reconnu qu'un petit nombre (environ 10) de coureurs ont été requis pour être contrôlés dans les sessions de contrôle du matin, en comparaison aux sessions de contrôles quantitatifs où plus de 200 coureurs devaient être nécessaires pour être contrôlés.

Le plus petit nombre de coureurs choisi pour les contrôles rendait faisable la notification par l'escorte. Les agents de contrôle antidopage ont donc eu pour consigne d'utiliser les escortes chaque fois que possible pour tous les contrôles effectués pendant le Tour de France.

Les escortes ont donc été utilisées à partir du 5 Juillet durant tout le Tour de France, sauf le 11 Juillet ; ceci pour deux raisons:

- i) en raison d'un problème déclaré par les responsables du contrôle antidopage de l'UCI : Il y aurait eu des fuites d'informations émanant des escortes au sujets des coureurs soumis aux contrôles le matin-même.
- ii) parce que les escortes se trouvaient trop loin des hôtels où les contrôles devaient avoir lieu.

c) en faisant la liste des noms des coureurs requis pour les contrôles 30 minutes avant la fin d'une étape

Ce n'était pas la procédure suivie pendant le Tour de France.

En accord avec les médecins de l'AFLD, le coordinateur des escortes, M. Witkowski, a été chargé d'afficher les noms des coureurs requis pour le contrôle antidopage environ 7 km (ou 10-15 minutes) avant l'arrivée de l'étape.

En vertu des règles antidopage de l'UCI, l'organisateur d'une course est tenu de rendre disponible les escortes pour des contrôles post-compétition. Le groupe d'escortes pour le Tour de France, y compris M. Witkowski, ont été nommés par l'AFLD pour le compte d'ASO.

Les responsables du contrôle antidopage de l'UCI donnaient la liste des coureurs selon leur sélection. Il n'était pas possible pour les responsables du contrôle antidopage de l'UCI d'être sûrs du moment auquel M. Witkowski annoncerait les noms des coureurs puisque les responsables du contrôle antidopage de l'UCI se trouvaient à ce moment précis dans le local de contrôle antidopage à attendre les coureurs.

d) en informant un coureur avant le début de l'étape de Montpellier

Les responsables du contrôle antidopage de l'UCI n'ont eu connaissance d'aucun coureur ayant été notifié avant le début de l'étape de Montpellier. En fait, durant le Tour de France entier, aucun coureur n'a été informé par les responsables du contrôle antidopage de l'UCI avant l'étape de sa sélection pour les contrôles antidopage.

La sélection des coureurs a été faite avant la course le jour de l'étape de Montpellier en raison de l'exigence des responsables du contrôle antidopage de l'UCI à agir comme commissaires de course à la demande du président du collège des commissaires. Cette demande a été faite aux responsables du contrôle antidopage de l'UCI sur le motif qu'ils sont également formés en tant que commissaires de course et que leur aide, en suivant une équipe au cours de « la course contre la montre par équipe », serait utile à la bonne conduite de cette étape particulière.

Les responsables du contrôle antidopage de l'UCI ont accepté d'aider dans l'esprit d'équipe et à soutenir l'engagement de l'UCI pour le bon déroulement de la course. Ils ont justement estimé que ce rôle supplémentaire ne serait pas préjudiciable à leur aptitude à s'acquitter de leurs responsabilités contre le dopage.

En raison des circonstances particulières de cette étape, les escortes ont été désignées en même temps que la sélection des coureurs avant le début de la course et chargées d'intervenir à la ligne d'arrivée. Tous les coureurs ont pu être informés à l'arrivée de cette étape.

Même si aucun coureur n'a été informé de sa sélection pour des contrôles avant toute étape du Tour de France, la déclaration de l'AFLD peut faire référence à une situation où l'un des responsables du contrôle antidopage a informé un manager d'une équipe que l'un des coureurs de son équipe serait informé pour les contrôles par une escorte à l'arrivée et donc qu'il devrait repérer l'escorte.

Cette situation s'est produite environ cinq minutes avant qu'une équipe ait franchi la ligne d'arrivée de l'étape de Montpellier. L'UCI reconnaît que la notification personnelle au coureur, est le moyen privilégié d'information, et que dans ce cas précis il n'y a pas nécessité d'aviser le manager de l'équipe. Les responsables du contrôle antidopage de l'UCI sont informés que, pour contrôles post-compétition, des tiers tels que les directeurs sportifs ne devraient pas être informés, sauf s'il y a un problème pour informer le coureur directement. Cela a été le cas pour le responsable du contrôle antidopage qui a informé le manager de l'équipe vers la fin de l'étape de Montpellier.

2. L'UCI a omis de faire usage des escortes :

a) en faisant défaut d'utiliser des escortes au cours des sessions de contrôles sanguins du matin

Ce point a déjà été traité au paragraphe 1b)

b) en omettant de fournir des gilets à trois escortes

Toutes les escortes avaient leur propre accréditation pendant toute la course. Les gilets ne sont pas obligatoires, mais sont fournis par l'UCI pour aider les coureurs et les organisateurs de la course à reconnaître les escortes. Des vestes supplémentaires ont été obtenues lorsque les problèmes de bagages ont été résolus. Il paraît léger de soulever un tel sujet dans le domaine public.

3. Le défaut de fournir et de conserver les formulaires de notification

Ce problème n'affecte pas l'intégrité du prélèvement des échantillons.

Chaque coureur soumis à un contrôle antidopage lors du Tour de France a reçu et signé un formulaire de notification.

Il est vrai que les responsables du contrôle antidopage ont commencé le Tour de France avec des quantités insuffisantes de duplicata du formulaire de notification (copie carbone) à la vue du grand nombre de coureurs qui ont été contrôlés. Une solution temporaire de photocopier le formulaire a été mise en place jusqu'à ce que les stocks de formulaires soient livrés au quatrième jour du Tour de France. Concernant les critères d'un contrôle antidopage, une photocopie est aussi probante qu'une copie carbone.

Il est utile de préciser que dès que le coureur arrive au local de contrôle dans le délai imparti, qu'il fournit un échantillon et qu'il signe le formulaire du contrôle antidopage, le formulaire de notification devient superflu. Le formulaire de notification doit être conservé dans les seuls cas où, à l'arrivée du coureur au local du contrôle antidopage, le responsable du contrôle antidopage n'est pas en mesure de vérifier si le coureur a bien été notifié, jusqu'à ce qu'une telle vérification puisse se faire. La vérification peut se produire. Toutefois, sur demande des médecins de l'AFLD, tous les formulaires de notification, à partir de la troisième semaine du Tour, ont été conservés.

La question relative aux formulaires de notification a été pleinement prise en compte pendant le Tour. Cela semble léger de soulever de nouveau cette question plus de deux mois après la fin du Tour de France.

4. L'UCI n'a pas veillé à ce que les coureurs soient testés dans le délai requis par la notification :

a) en permettant aux coureurs de bénéficier d'une période de plus de 30 minutes avant de leur informer d'un contrôle post-compétition.

Ceci est un commentaire tout à fait mal informé.

L'AFLD démontre son ignorance de l'article 5.4.4 de la Norme internationale de contrôle ; article se reflétant dans l'article 143 et 183 des règles antidopage de l'UCI. Les coureurs soumis au contrôle sont surveillés en tout temps par l'escorte. Les coureurs ont le droit de participer aux cérémonies officielles et à la conférence de presse avant de se présenter au local de contrôle antidopage. Le délai de 30 minutes commence à la fin de ses activités. De la même façon le responsable du contrôle antidopage ou l'escorte a pu accorder un délai supplémentaire au coureur, compte tenu d'autres activités préférentielles liées à l'événement, avant de se présenter au local de contrôle antidopage.

Les remises de prix et les entrevues avec les médias sont inhérentes aux manifestations sportives et en particulier au Tour de France. Elles ne peuvent pas avoir lieu après le contrôle antidopage. Ces activités ne doivent pas servir de prétexte antidopage pour priver les coureurs, l'organisateur, la presse et le public (ce qui est apparemment le souhait de l'AFLD) du déroulement de ces activités, qui par ailleurs prennent part à la tradition du cyclisme et de manière générale, du sport.

Ainsi, lors d'un événement comme le Tour de France, il n'y a rien d'exceptionnel ou irrégulier à ce qu'un vainqueur de l'étape se présente au local de contrôle antidopage une heure ou plus après qu'il est terminé sa course. Ce fait n'affecte pas la régularité ou la fiabilité du contrôle antidopage.

Les membres du personnel de l'UCI, qui ont déjà travaillé en qualité d'observateurs indépendants de l'AMA ou dans d'autres qualités lors des Jeux olympiques, ont remarqué que de nombreux athlètes de sports différents se présentent au local de contrôle antidopage bien après les 60 minutes spécifiées dans les règles de contrôle antidopage définies par le CIO. Puisque les athlètes demeurent sous l'observation directe des escortes, il n'y a pas de problème en termes de validité du contrôle antidopage.

b) en retardant les contrôles de l'équipe Astana plus de 45 minutes le matin du 11 juillet

Cette question a été pleinement étudiée et examinée par voie téléphonique et par mails avec M. Bordry au cours du Tour de France.

En outre, une lettre officielle a été envoyée à M. Bordry le 5 août en lui assurant catégoriquement que les coureurs Astana n'avaient pas reçus de traitement de faveur. En fait, les décisions relatives au retard de contrôle du matin du 11 juillet ont été prises après consultation avec l'un des médecins de l'AFLD. Comme l'a déjà déclaré publiquement le président de l'UCI, deux membres de l'équipe Astana ont informé l'équipe de contrôle antidopage au sujet de leur arrivée tardive à l'hôtel, dûe à un retard de transfert, empêchant ainsi les coureurs

d'aller dormir avant minuit. Par conséquent, ils ont décidé d'octroyer une heure de sommeil en plus à l'équipe Astana avant le petit-déjeuner. Etant donné que les coureurs n'avaient pas été informés de la présence des responsables du contrôle antidopage et des médecins de l'AFLD, ces derniers ont décidé de retarder le réveil des coureurs de 35 minutes. L'équipe Astana n'a pas quitté l'équipe de contrôle antidopage durant toute cette période.

Les coureurs n'ont pas été informés de la présence de l'équipe de contrôle antidopage avant leur notification pour se rendre au local de contrôle antidopage. Le délai entre la notification et le contrôle antidopage a été de dix minutes seulement, comme cela a été le cas pour toutes les équipes testées dans la matinée. L'UCI est persuadée qu'il n'y a pas eu d'intention (par les membres du personnel de l'UCI) de laisser une opportunité aux coureurs de pouvoir manipuler des échantillons de sang à tout moment pendant le Tour de France.

c) en rendant impossible le contrôle des coureurs de l'équipe Astana le 25 Juillet

Cette affirmation dénature les circonstances.

Le samedi 25 Juillet, le volume élevé du trafic routier a entraîné le blocage de certaines routes. Malgré la lenteur du trafic, l'équipe de contrôle a persévéré à essayer de réaliser les contrôles prévus sur les 3 coureurs de l'équipe Astana. Cependant, au moment de l'arrivée de l'équipe de contrôle, les coureurs se trouvaient déjà dans le bus de l'équipe, prêt pour un départ plus tôt que prévu en direction du point de départ de l'étape, ceci notamment dû aux conditions de circulation sur la route.

Les responsables de l'équipe Astana ont proposé à l'équipe de contrôle d'accompagner les coureurs dans le bus afin de procéder aux contrôles prévus sur les 3 coureurs.

Toutefois, les médecins de l'AFLD et le responsable de contrôle antidopage de l'UCI ont convenu ensemble de ne pas accompagner l'équipe Astana dans le bus en raison de leurs propres obligations pour le reste de la journée. Les coureurs sélectionnés pour le contrôle du matin du 25 Juillet ont finalement été testés dans l'après-midi du 25 Juillet.

Il est à noter que le samedi 25 Juillet, les coureurs de l'équipe Astana ont subi plus de contrôles que n'importe quelle autre équipe. Plusieurs coureurs Astana avaient également été testés la veille après l'étape du Mont Ventoux, le 24 Juillet. L'équipe Astana a été l'équipe la plus souvent testée en raison de son succès dans de nombreuses étapes, conduisant ainsi l'équipe à subir des contrôles post-compétition. En outre, ils ont été inclus dans la sélection ciblée des contrôles effectués aux hôtels ; sélection faite par l'AFLD et l'UCI. Il est également intéressant de noter que l'UCI a toujours été d'accord avec toutes les suggestions de l'AFLD pour contrôler des coureurs spécifiques.

5. L'UCI n'a pas répondu à l'exigence du programme d'analyses des échantillons lors de la compétition

Cette déclaration est erronée.

Tous les échantillons d'urine ont été analysés pour chaque substance dans le cadre du programme d'analyse en compétition. Cela aurait pu être facilement vérifié par l'AFLD en contactant leur propre département d'analyses.

Deux (2) échantillons d'urine prélevés le matin avant le Tour ont été incorrectement marqués comme hors-concours. Cette notation a été modifiée sur le formulaire du laboratoire avant de les envoyer au laboratoire, afin que ces échantillons puissent être analysés dans le cadre du programme.

L'AFLD est confuse et mal informée au sujet de la désignation des échantillons collectés pour le passeport biologique. L'avis scientifique, soutenu par l'AMA, indique que les échantillons de sang prélevés durant les 3 premiers jours d'un événement multi-étape doivent être désignés comme « Hors compétition ». Le programme d'analyses reste le même, mais la manière dont l'échantillon est traité dans le modèle statistique bayésien exige que les échantillons soient désignés comme des « hors compétition » jusqu'au troisième jour inclus lors d'une course sur plusieurs jours. L'AFLD semble ne pas être bien informée des techniques modernes en termes de lutte contre le dopage.

6. L'UCI a autorisé la présence d'une personne non-autorisée lors du déroulement de la collecte d'un échantillon

Cet événement n'a pas d'incidence sur l'intégrité de l'échantillon.

Comme tous les athlètes, M. Armstrong était en droit d'avoir un représentant de son choix pour l'accompagner lors des procédures administratives concernant la collecte de l'échantillon. Bien que cela ne soit pas encouragé, il n'y a pas de règles de l'UCI ou de la IST interdisant expressément la prise de photographies. C'est, en tant que telle, une violation de l'article 144 des règles antidopage de l'UCI de permettre à un représentant d'être présent lors de la collecte d'un échantillon, sauf si l'athlète est mineur ou handicapé. Toutefois, il est de l'avis de l'UCI que si un coureur est d'accord pour qu'un photographe soit présent et prenne des photos, même durant la collecte de l'échantillon, cela ne remet pas en cause la validité de l'échantillon.

Dans le cas précis abordé, le photographe n'a pas suivi les instructions du médecin de l'AFLD à sortir de « la zone des toilettes ». Le responsable du contrôle antidopage de l'UCI n'était pas au courant des difficultés rencontrées puisqu'il était à ce moment-là en train d'accomplir ses tâches dans « la zone administrative du local de contrôle antidopage. Lorsque le photographe s'est rendu de nouveau dans « la zone d'administration », le responsable du contrôle antidopage de l'UCI a caché les parties confidentielles du formulaire avec ses mains et a expliqué que la photographie des parties confidentielles du contrôle antidopage n'était pas permise.

A la suite de ce fait, l'UCI a décidé d'informer les coureurs de leur devoir de

décourager la présence d'une tierce personne se trouvant à proximité d'un coureur alors qu'il fournit un échantillon.

7. L'UCI n'as pas assuré le stockage et le transport des échantillons

L'UCI a investi du temps et des ressources importantes pour s'assurer que les échantillons de sang et d'urine soient entreposés et transportés dans des conditions optimales. Tout au long du Tour de France, les échantillons ont été stockés et transportés sous des conditions de température par la compagnie spécialisée Marken.

Plus de 200 échantillons pré-compétition collectés le jeudi matin, avant la course ont été expédiés dans des boîtes professionnelles permettant de conserver la chaîne du froid dans un avion-charter privé Air-Glaciers. Ils étaient accompagnés par le personnel du laboratoire de Lausanne.

Le 12 Juillet, des échantillons prélevés sur les coureurs de l'équipe Milram ont été ramassés cinq heures après la collecte. L'UCI reconnaît que ce long délai n'est pas optimal. La compagnie spécialisée Marken étant étonnamment en retard, les échantillons ont été laissés à la garde des médecins de l'AFLD tandis que les responsables du contrôle antidopage de l'UCI sont partis pour assurer les préparations pour la course. Les échantillons auraient dû être entreposés dans le réfrigérateur de l'hôtel mais, pour des raisons inconnues, les médecins de l'AFLD n'ont pas procédé ainsi.

Le 19 et 20 Juillet, des échantillons ont été personnellement livrés au laboratoire de Lausanne par l'équipe de la collecte de l'échantillon. Sur les deux jours, des glacières ont été utilisées pour transmettre des échantillons. Cette méthode de transport est fiable et acceptable.

Ce sont les deux seuls faits sur lesquels l'AFLD a émis des critiques dans son rapport. Cette critique n'est pas fondée, comme cela vient d'être démontré. Mais il est totalement indigne de rester sur l'idée, comme le fait l'AFLD, que L'UCI n'a pas fourni de matériel adéquat pour stocker et transporter les échantillons. Tout cela montre bien l'esprit dans lequel le rapport de l'AFLD a été fait.

De plus, le laboratoire est tenu de faire rapport de tout échantillon arrivé dans un état le rendant inexploitable pour son analyse. Aucun rapport n'a été reçu de la part d'un des trois laboratoires utilisés pour les contrôles.

II Les difficultés structurelles d'une coopération entre une fédération internationale et une organisation nationale antidopage

La relation avec les organisations nationales antidopage

L'UCI a été une des plus actives fédérations internationales pour établir de bonnes relations de travail avec les organisations nationales antidopage. Nous avons travaillé avec succès avec plus de 20 organisations nationales antidopage sur des contrôles en compétition, sur des contrôles hors compétition et sur des questions de localisation et d'éducation. Nos relations les plus difficiles sont avec l'AFLD, qui refuse de reconnaître les pratiques modernes en termes de lutte contre le dopage, et qui apparemment dispose du monopole pour la lutte contre le dopage en France, ainsi que pour les manifestations internationales s'y déroulant.

La bonne entente avec les coureurs

L'UCI suit le principe d'être "juste mais ferme». Nous traitons les coureurs comme des êtres vivants et avec respect. Nous reconnaissons qu'être proche avec les coureurs n'est pas une bonne pratique et nous demandons à nos responsables du contrôle antidopage de conserver une attitude professionnelle en tout temps lors de l'interaction avec les coureurs. Pendant le Tour, ce que l'AFLD elle-même a indiqué, rien n'a eu lieu qui «jette un doute sur l'intégrité des inspecteurs de l'UCI et des personnes de l'organisation en général.

En particulier, en référence aux commentaires au sujet de Lance Armstrong, l'UCI peut confirmer qu'il n'a reçu aucun traitement de faveur. En fait, il a été l'un des coureurs les plus contrôlés du peloton. Il a subi 35 contrôles depuis Octobre 2008, dont 13 pendant le Tour de France 2009.

Bien que l'AFLD donne à penser que M. Armstrong a bénéficié de délais plus longs afin qu'il puisse se réhydrater après la course, il n'existe aucune preuve de la dilution dans ses échantillons d'urine. En fait, certains échantillons sont tellement concentrés qu'ils indiquent l'effet contraire d'une déshydratation. L'AFLD fait peser des soupçons sans regarder les faits.

En ce qui concerne l'affirmation que les coureurs de l'équipe Astana ont reçu un traitement de faveur, il n'est tout simplement pas vrai que les coureurs Astana ont toujours été testés après les autres coureurs. Les contrôles du matin ont été basés sur des visites aux différents hôtels où logeaient les coureurs, c'est à dire à différents endroits, et l'ordre des contrôles a été prévu en fonction des distances entre les hôtels pour assurer le meilleur parcours d'un point de vue logistique. Dans les faits, il n'y a eu qu'un seul jour sur la totalité du Tour de France où les coureurs de l'équipe Astana ont été les derniers à être testés.

Le manquement à l'obligation de fournir la localisation de l'équipe Astana.

Ceci est complètement faux. L'UCI a fourni un flux continu d'informations sur la localisation information au directeur des contrôles de l'AFLD, M. Verdy, durant le mois de Juin.

Dans les faits, au moins 17 emails ont été envoyés à M. Verdy, fournissant la localisation détaillée des équipes et coureurs étrangers quand ils étaient en France avant le Tour de France.

Au moins cinq des e-mails (25 Mai, 2 Juin, 3 Juin, 23 Juin, 30 Juin) concernaient exclusivement la localisation des coureurs de l'équipe Astana. Plusieurs e-mails de M. Verdy ont accusé réception de ces informations.

En dépit des efforts importants de l'UCI pour partager des informations sur la localisation des coureurs avec AFLD, afin de permettre à l'AFLD d'effectuer des contrôles hors compétition avant le Tour de France, l'AFLD n'a réalisé qu'un total de 13 contrôles et pas plus. Aucun coureur de l'équipe Astana n'a été contrôlé par l'AFLD pendant cette période, bien que l'AFLD disposait des informations de localisation nécessaires. 6 des 13 échantillons ont été collectés sur des coureurs français pour lesquels l'AFLD dispose de toutes les informations de localisation (au travers du logiciel ADAMS) durant le reste de l'année. Comme déjà mentionné, 5 des échantillons ont été déclarés invalides en raison de l'incompétence de l'AFLD.

Relations entre les médecins de l'AFLD, les responsables du contrôle antidopage de l'UCI, les membres de l'AFLD et les membres de l'UCI.

C'est peut-être le point le plus décevant du rapport de l'AFLD. Tout au long du Tour, les responsables du contrôle antidopage de l'UCI et les médecins de l'AFLD ont collaboré ensemble. Ils ont pris des décisions dans l'harmonie et partagés les responsabilités équitablement.

Ils ont surtout choisi de partager le dîner ensemble, bien que d'autres options étaient envisageables les responsables du contrôle antidopage de l'UCI et les médecins de l'AFLD sont venus déjeuner au quartier général de l'UCI à Aigle le 20 Juillet, lors de la journée de repos du Tour de France à proximité (à Verbier). Malgré leur état de fatigue, ils ont tous exprimé une satisfaction générale sur le déroulement des contrôles. Lors de cette visite, les médecins de l'AFLD avaient l'occasion d'exprimer toute préoccupation au directeur des contrôles de l'UCI et au directeur médical de l'UCI. Aucune de ces préoccupations n'a été soulevée à ce moment-là.

Apparemment, les difficultés lointaines, soulevées dans le rapport de l'AFLD deux mois plus tard, cherchent à servir d'autres finalités que la qualité des contrôles antidopage sur le Tour de France.

Les responsables du contrôle antidopage de l'UCI sont chargés de prendre des décisions opérationnelles sans se référant à la direction de l'UCI, dans la limite de leur responsabilité. Contrairement à ce qu'indique le rapport de l'AFLD, le coureur Cervelo qui a été contrôlé le 21 Juillet a subi un contrôle sanguin immédiatement après son contrôle d'urine. Dans les faits, le contrôle d'urine a été achevé à 17h30 et le contrôle sanguin à 17h35. Encore une fois, il semble que l'AFLD fait des affirmations qui sont tout à fait contraire aux faits réels.

L'UCI a accepté toutes les suggestions faites par le directeur des contrôles de l'AFLD, M. Verdy, concernant les coureurs à sélectionner pour des contrôles antidopage. M. Verdy a fait régulièrement des suggestions

concernant les contrôles post-compétition et les contrôles matinaux. Toutes ses suggestions ont été acceptés et les contrôle ont été planifiés et exécutés en conséquence.

Il est à noter que l'un des médecins de l'AFLD n'a pas toujours été à l'aise pour effectuer les prises de sang sur les coureurs. Dans son rôle professionnel en tant que psychiatre, il n'avait pas d'obligations d'effectuer des prises de sang. L'opinion de l'UCI est qu'un phlébotomiste est davantage à même de pratiquer cette opération qu'un psychiatre, qui n'a que rarement recours à ce genre de pratique dans son rôle professionnel. Il va sans dire que le médecin concerné ne peut pas être blâmé pour cette situation.

Le partage des informations concernant les profils sanguins

Comme toutes les organisations antidopage, l'UCI est soumise à des normes de protection et de confidentialité concernant ses données. Sans l'autorisation expresse des coureurs, il n'est pas possible pour l'UCI de transmettre leurs profils sanguins à un tiers. L'AFLD est censée très bien connaître cette procédure. L'UCI a l'impression que l'AFLD demande des informations confidentielles dans l'idée de pouvoir blâmer ceux qui n'ont pas d'autres choix que de refuser cette impossible requête.

Résumé

L'UCI réaffirme clairement que le programme antidopage effectué sur le Tour de France 2009 a été complet et solide, et a pris en compte les techniques les plus avancées pour la collecte et l'analyse des échantillons. Les coureurs qui ont participé au Tour de France 2009 savaient que ce serait le cas. Ils avaient également fait l'objet de nombreux contrôles durant les semaines précédant le Tour de France. Ils savaient et avaient compris les risques d'un dopage pendant le Tour.

Comme cela a été démontré par les réponses ci-dessus, le rapport de l'AFLD a été fondé sur des faits erronés et des affirmations exagérées. Il met l'accent sur les imperfections supposées dans un système antidopage sophistiqué. Étant donné le caractère unique de ce programme antidopage, seul l'UCI peut être blâmée pour ces imperfections car il n'existe pas de possibilité que celles-ci se produisent ailleurs. En même temps, il n'y a aucune reconnaissance pour tous les efforts pour planifier et mener un programme qui dépasse de loin ce qui est généralement considéré comme satisfaisant dans la lutte antidopage.

L'UCI est déçue et en colère qu'un partenaire dans la lutte internationale contre le dopage ait choisi de soumettre un tel rapport sans fondement qui sape considérablement la confiance du public et des coureurs dans le programme antidopage effectué sur le Tour de France 2009.